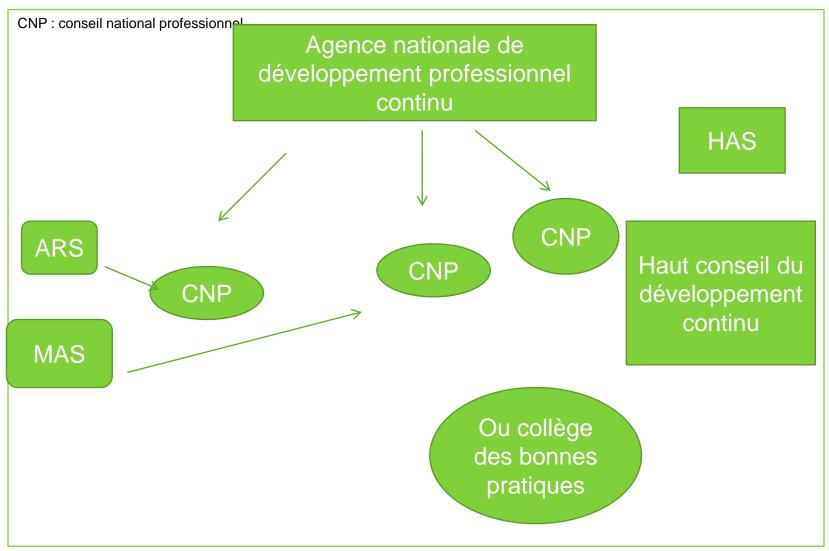
## Dispositif de formation continue

Développement professionnel continu des professionnels de santé : nouvelles dispositions

#### Nouveau texte

- Décret d'application de l'article 114 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé relatives à la réforme du dispositif de développement professionnel continu des professionnels de santé
  - missions des conseils nationaux professionnels
  - missions et instances de la nouvelle Agence nationale du développement professionnel continu
  - modalités de mise en œuvre par les professionnels de santé de leur obligation de DPC

# Organisation



## Obligation/Traçabilité

- Obligation triennale
- Un document de traçabilité permettant à chaque professionnel de retracer l'ensemble des actions de DPC réalisées= dossier personnel unique
- Ce dossier électronique mis à jour par le professionnel
- Envoyer la synthèse des actions réalisées à organisme chargé du contrôle /3ans (CO ou employeur)

#### Formations ... Universitaires ...

- Dans le cadre de son parcours de DPC, le professionnel peut faire valoir toutes les formations organisées par l'Université qu'il aura suivies
- DPC doit comporter au moins deux actions de type : actions de formation, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et d'évaluation des risques, et au moins une s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires

#### Modalités de mise en œuvre

- Le parcours du DPC est défini par chaque CNP
- Le CNP définit orientations prioritaires
- Le PS justifie soit démarche d'accréditation, soit des actions de formation, d'évaluation, d'amélioration des pratiques et de gestion du risque
  - Le DPC => au moins 2 de ces 3 types d'action et au moins une action s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires.
- Le CNP atteste du parcours réalisé dans le cadre des actions qu'il a préconisées (sur demande)

### Orientations prioritaires CNP-SP

- 1 Utilisation des données de masse (big data) pour la création de connaissances et pour la décision en santé publique
- 2 Interventions en santé publique : conception, pilotage, évaluations des actions de santé publique et gestion de crise
- 3 Ethique et décisions en santé publique : inégalités de santé ; balance bénéfices/risques ; droit d'alerte.
- 4 Sociétés, environnement, développement durable et santé des populations

#### Les limites de la loi

- Budget contraint, en particulier pour les médecins libéraux
- Absence de sanction (incitation uniquement)

 La journée AMISP est validée au titre du DPC si vous émargez matin et après midi